

UNE PROPOSITION INTERESSANTE POUR LES MARCHANDS CHARBON! CHARBON!

Vous pouvez doubler la durée de votre provision
de CHARBON avec le nouveau producteur

"COALITE"

Fait produire au charbon ordinaire, le double de
chaleur tout en le faisant durer plus longtemps.
Brûle en poussière, les cendres, le machefer, et
les pierres.

Bons profits pour les détaillants

Demandez prix et échantillons

THE OXYGENOS DISINFECTANT CO., 56 FABRE
MONTREAL

UN SYSTEME DE REGISTRE DE CREDIT Mc-
CASKEY POUR LE NOUVEL AN, DEVRAIT
ETRE COMMANDE A PRESENT — VENDU A
TERMES FACILES PAR PAIEMENTS MEN-
SUELS.

FABRICANTS DES MEILLEURS PADS DE
VENTES SUR LE MARCHE, A DES PRIX PO-
PULAIRES.

McCASKEY SYSTEMS
TORONTO - CANADA

Soupe aux Tomates à la Crème

DE

HEINZ

une des 57 Variétés

LA Soupe aux Tomates à la Crème de Heinz a une dé-
licieuse saveur communiquée par le mélange de
tomates bien mûres et d'état parfait préparées de
façon voulue avec de la crème pure et des épices de
choix. Elle ne contient pas de viande. Vos clients appré-
cieront cette préparation aux tomates appétissante parce
que c'est un aliment nourrissant, économique et facile à
préparer. Elle partage la faveur de la clientèle attache-
née aux 57 autres variétés — clientèle édiflée par des
années de publicité honnête.

H. J. Heinz Company

Cuisines Canadiennes: Leamington (Canada)

Entrepôts: Montréal et Toronto

Fournisseurs du Gouvernement de Sa Majesté

Licence de la Commission des Vivres du Canada No 14-65

LES TRIBUNAUX

JUGEMENTS EN COUR DE CIRCUIT

L. Verscheldin v. A. Groulx, \$19.
D. A. Bethune v. D. J. Lyons, \$55.
... B. Meyrovitch Inc. v. J. M. Gablas,
\$24.
A. E. Hassert v. H. Gordon, \$78.
F. H. Clarke v. A. M. Williams, \$90.
Unique Apartment Co. v. R. C. Daoust,
\$50.
New York Cap Co. v. G. Pearson, \$12.
Baillargeon Express v. D. G. Primeau,
\$33.
F. Levasseur & Co. v. Jos. Sauvé, \$30.
J. M. Savignac v. R. Roy, \$66.
J. Flank & Co. v. W. H. Redding, \$33.
Graham Henderson Ltd v. V. Feller,
\$15.
E. Faille v. J. A. Perras, \$39.
E. Faille v. Ghs. Laprade, \$29.
X. A. Robichon v. B. M. Dumoulin,
\$31.
L. A. Léonard v. Ad. Dépatie, \$21.
A. Poirier v. L. Molleur, \$24.
A. Poirier v. E. Sabourin, \$15.
M. Poirier v. James alias Léon Bray,
\$12.
A. Poirier v. M. Allard, \$114.
E. Dubois v. Ls. Richard, \$16.
F. Cohen v. Art. Nadeau, \$19.
A. Drouin & Co. v. G. A. Charrier, \$10.
A. Drouin v. J. R. Jubinville, \$13.
J. T. Legault et al v. Mme David Rio-
pel et vir, \$41.
A. Senécal v. Ed. Demers, jr., \$64.
G. F. Perkins v. J. T. Malone, \$90.

J. A. Oulmet v. J. B. Nadeau, \$49
M. Segal v. Dom. Soda Water Co., Ltd.,
\$32.
Globe Indemnity Co. v. W. W. Wilson,
\$ 74.
Berliner Gramophone Co. v. A. Leblanc,
\$14.
G. Gravel v. E. Van de Port et A. Del-
fouge, \$31.
H. Scherzer et al v. Mme J. Smith, \$27.
Z. Fontaine v. Alex. Delorme, \$18.
I. Weitz v. A. Mendel, \$18.
Courtis & Harry et al v. Antoine Laon,
\$62.
L. Clément v. J. H. Dunn, Dorval, \$72.
W. Drouin v. Yv. Lavigne, Regd., \$75.
J. Beattie v. O. Payette, \$25
W. Drouin & Cie v. Cyr. Paquette, \$11.
O. Larin v. R. Neveu, \$15.
A. Kimpton v. Chs. Savaria, \$68.
A. Kimpton v. Osc. Descent, \$78.
M. Garmaise v. D. Massue et Cie, \$18.
Mme F. Saucier v. E. I. Sauvé, \$95.
Mme L. Landry v. N. Dumont, \$46.
J. Aubé v. J. A. Laurin, \$76.
J. M. Aird v. Alex. O'Brien, \$52
P. T. Légaré Ltée v. J. U. Lefebvre,
\$22.
J. H. Blanchard v. Alp. Longpré, \$90.
H. W. Petrie de Montréal, Ltd. v. H.
Girard, \$21.
E. Labelle v. H. Benoit, \$19.
J. O. Brodeur v. G. Gauthier, \$32.
M. Rafolovitch & Co. v. J. Farrell,
alias O'Farrell, \$11.
Modern Tool Mfg. Co. v. S. Fegen, \$21.
R. Cadotte v. Nap. Paradis, \$22.

Rockstein & Gutman v. Martin Sin-
gher, \$48.
C. W. Vollman v. J. R. Ellwood, \$17.
J. A. Plouffe v. Geo. Guilmont, \$18.
J. D. Arsenaux v. Marie-Louise Lam-
bert, \$45.
Can. Syndicate v. Alf. Picard, Lachine,
\$13.
H. Hopmyer v. J. Marenovitch, Saint-
Pierre, \$11.
L. J. Lefebvre v. Jos. & Geo. Perras,
Laprairie, \$66.
D. Marion v. D. Robert, Lachine, \$26.
H. Blair v. Pat. Mullaney, St. John P.
Q., \$20.
J. A. Mousseau v. A. Sarrazin, \$17.
J. H. A. Jacques v. S. F. Taylor, \$40.
G. A. Lewis et al v. J. U. Lefebvre, \$16.
J. J. Desroches v. F. Lamarche, \$46.
L. Martel v. O. Gauthier, \$16.
Mme E. Wilkin et vir v. Duncan Mc-
Donald, \$12.
J. B. Carrière v. Sylva Lapointe, \$55.
L. Peletier v. Jos. Boivin, \$8.
E. Côté v. Thos. Lidstone, \$60.
W. Bessette v. W. St. Germain, \$26.
S. Croysdill v. J. Whelan, \$29.
J. B. Desautels v. Jos. Marengo, \$42.
S. Caplan et al v. R. Jubinville, \$14.
Marie Houde v. E. Frappier, \$43.
Marie Houde v. C. Ranger, \$21.
Couvrette et Sauriol Ltd. v. Commer-
cial Dining Room, \$41.
E. Brisebois v. Jos. Bigras, \$20.
Mme E. Mendel v. Chs. Borick, \$76.
M. L. H. & P. Co. v. Ad. Schofovitz,
\$13.